



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 5321	De Mme Isabelle Bruneau ( Socialiste, républicain et citoyen - Indre )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > préparateurs en pharmacie	<b>Analyse</b> > formation.
Question publiée au JO le : <b>25/09/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/12/2012</b> page : <b>7789</b> Date de signalement : <b>11/12/2012</b>		

### Texte de la question

Mme Isabelle Bruneau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande de la branche de la pharmacie d'officine concernant la formation du préparateur en pharmacie d'officine. Depuis près de quatre ans, les partenaires sociaux de la branche de la pharmacie d'officine demandent que le brevet professionnel de préparateur en pharmacie règlementé par le code de la santé publique soit remis à plat. Un très large consensus s'est établi au sein de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la pharmacie d'officine en faveur de la création d'un diplôme relevant du ministère de la santé, en trois années de formation par l'alternance. Récemment, la Direction générale de l'enseignement scolaire a informé les partenaires sociaux que la Direction générale de l'offre de soins ne retenait pas le schéma de formation souhaité par la branche et s'orientait vers un BTS. Elle lui demande de bien vouloir faire part de sa position sur la reconnaissance d'un diplôme pour la formation en apprentissage sur trois ans des préparateurs en pharmacie reconnu par le ministère des affaires sociales et de la santé.

### Texte de la réponse

Les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, menés par un inspecteur général de l'éducation nationale et mandatés par la vingtième commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social, ont débuté en octobre 2009. La réflexion a été menée par les ministères de l'éducation nationale et de la santé en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales de la branche de la pharmacie d'officine. Au vu de l'état d'avancement du référentiel d'activités professionnelles élaboré dans le cadre du groupe de travail, le ministère de la santé s'était prononcé en 2010 en faveur de la création d'un BTS en 2 ans pour l'accès à l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie. Or, en l'absence de consensus entre les différents partenaires sur ce point, les travaux du groupe de travail ont été suspendus en mars 2011. La démarche de réingénierie des diplômes est une priorité majeure pour le Gouvernement. Compte tenu des nombreuses questions qu'elle vient poser en termes de contenu comme de gouvernance, la ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont décidé de diligenter une mission conjointe IGAS/IGAENR chargée d'interroger le processus engagé et de faire toute proposition visant à en faciliter la poursuite. Ses conclusions, attendues pour le printemps 2013 permettront de réengager les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie sur une base consensuelle.